

Les doubles mandats seront interdits dès 2013

C'est une première historique: l'initiative Passerelle «Pour des conseillers municipaux à 100% au service de la ville», autrement dit contre les doubles mandats, a passé la rampe par 64,4% de voix. Les Biennois ont aussi accepté par 81,42% le projet partiel «Structures 2013» et par 79,3% la modification partielle du Règlement des votations et des élections communales.

ISABELLE GRABER

Le souverain biennois a en revanche refusé par 58,6% la modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité. L'initiative cantonale «Vivre ensemble - voter ensemble» a également été refusée à Bienne par 61,76% des votants. Quant à la participation, elle atteint 29,5%.

La sensation du jour a sans conteste été le fait de Passerelle, dont deux représentants, Ulrich Burri, président ad interim, et Frédy Piazza, membre du comité d'initiative, avaient fait le déplacement hier au Centre de formation professionnelle. Leur initiative a été acceptée par 5206 voix contre 2878. Ce qui signifie que les membres du Conseil municipal ne pourront plus exercer un double mandat. Ce résultat constitue une surprise dans la mesure où les principaux par-



HANS STÖCKLI *Le maire prévoyait que l'initiative contre les doubles mandats passerait la rampe.*

(CHRIS HARKER)

tis politiques, à l'exception des Verts, s'opposaient au projet et que le comité d'initiative a mené une campagne sans véritable moyen financier. Le Conseil de ville, qui a rejeté cette initiative à une nette majorité, n'avait formulé aucun contre-projet.

Hans Stöckli a toutefois accueilli ce résultat avec stoïcisme et sans réel étonnement: «Lorsque le contre-projet du Municipal a été rejeté par le parlement, j'ai réalisé que cette initiative allait certainement passer. Au moment de son lan-

cement, les quatre membres du Municipal à titre principal étaient membres d'un parlement. La situation que nous vivons aujourd'hui est historique, dans la mesure où je ne me souviens pas qu'une initiative communale ait jamais passé la rampe à Bienne. Je ne serais toutefois pas étonné que les doubles mandats soient réhabilités dans quelques années.» Sur les quatre membres actuels du Conseil municipal permanent, seuls Pierre-Yves Moeschler (Grand Conseil) et Hans Stöckli (Conseil natio-

nal) exercent un double mandat. Mais le maire quittant ses fonctions à la fin de l'année, seul Pierre-Yves Moeschler devra décider à la fin 2012 s'il souhaite se représenter à l'exécutif ou privilégier sa carrière de député.

Pour les initiants, les personnes qui exercent un double mandat sont souvent dépassées par la lourdeur des charges qui leur incombent et prêteraient ainsi des dossiers biennois. C'est en vain que leurs adversaires ont affirmé qu'il était important que Bienne soit représentée au Grand Conseil et aux Chambres fédérales.

Les Biennois ont en revanche accepté par plus de 80% des voix une réforme des structures de l'exécutif qui prévoit une limitation des mandats des membres du Conseil municipal à seize ans à partir de 2013. Le projet «Structures politiques 2013» instaure un Conseil municipal de cinq professionnels. Il prévoit la suppression des quatre membres à titre accessoire, qui ne sont pas à la tête d'un dicastère mais dont la voix compte autant que celle des permanents lors des délibérations. Les citoyens ont donc mis fin à cette particularité biennoise qui devait permettre aux minorités d'être représentées à l'exécutif municipal. Prochain défi pour les autorités: le projet d'administration centralisée, sur lequel les politiques se pencheront dès l'an prochain. /IG